UPPL - Unité de psychopathologie légale

LES DOSSIERS DE L'UPPL

NUMÉRO 3 - MARS 2022

LA PÉDOPORNOGRAPHIE

DANS CE DOSSIER…

Les nouvelles de l'UPPL ……..…. p.3

News! Une ligne d'écoute ……..…… p.4

PARADOXE : Des groupes de responsabilisation pour adolescents auteurs de faits qualifiés « infraction à caractère sexuel » à Tournai et Namur .. p.4

Lu, vu et testé pour vous ……...… p.6

Dossier: La pédopornographie ……..…… p.8

Le carnet clinique et de recherche de l'UPPL …… p.7

Articles scientifiques ……...…… p.13

Des activités de l'UPPL sur le thème de la pédopornographie ……. p.16

L'évaluation du risque ……...……...…. p.34

Que dit la loi? ……..……...… p.39

Le carnet pratique de l'UPPL ……..…. p.42

Bibliothèque en ligne ……..……...…….. p.42

Testothèque ……...…….. p.42

Revues scientifiques consultables ……...……..…….. p.42

Etudes de cas ……...…..…… p.43

Contacter l'UPPL ……..…….. p.44

LES NOUVELLES DE L'UPPL

Bienvenue dans ce troisième dossier de l'UPPL.

Nous vous proposons plusieurs fois par an un dossier thématique destiné à enrichir nos pratiques par des réflexions, des articles scientifiques, des ressources, …

Ce dossier #3 porte sur la pédopornographie. Nous avons sélectionné des articles scientifiques pertinents sur la question et nous les partageons avec vous dans ce dossier. Vous y trouverez également les contributions de l'UPPL en la matière, une réflexion sur les échelles de risque et un point juridique. Cette sélection, en lien avec notre mission de Centre d'Appui est destinée vous guider et vous soutenir dans vos pratiques.

Bonne lecture!

News!

SéOS: Une ligne d'écoute francophone gratuite et confidentielle à destination des personnes aux prises avec des intérêts sexuels déviants

Le **Service d'Ecoute et d'Orientation Spécialisé,** porté par l'UPPL est ouvert depuis le 28 juin 2021. Lors de trois plages horaires hebdomadaires, les lundis de 9H30 à 12H30, mardis de 13H à 16H et jeudis de 20H à 23H, nos écoutants prennent les appels de personnes en difficulté avec leurs fantasmes sexuels, des proches de ces personnes ou des professionnels concernés par cette question.

N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir des flyers ou affiches!

www.seos.be

Le numéro d'appel gratuit est le 0800 200 99

PARADOXE : Des groupes de responsabilisation pour adolescents auteurs de faits qualifiés « infraction à caractère sexuel » à Tournai et Namur

Nous avons le plaisir de vous informer que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Wallonne ont subsidié l'UPPL afin de rendre possible la reprise des groupes PARADOXE destinés à des adolescents auteurs de faits qualifiés « infraction à caractère sexuel ». Ces groupes pourront désormais se dérouler sur deux sites : Tournai et Namur.

Nous proposons des groupes de PAROLE pour adolescents de 14 à 18 ans ayant commis un fait qualifié infraction à caractère sexuel. Le groupe, composé d'un maximum de 7 ADOLESCENTS, se réunira plusieurs fois par mois pour une durée de 16 à 20 séances. Dans un cadre sécurisant, BIENVEILLANT et respectueux de la parole et de l'écoute de chacun, nous évoquerons différents thèmes en lien avec les problématiques rencontrées tels que L'ESTIME de soi, les valeurs, les relations affectives et sexuelles, le CONSENTEMENT, la transgression et les lois.

Conditions d'admission*

- Existence d'un service mandant (Tribunal, SPJ, SAJ, ...)
- Reconnaissance minimale des faits
- Min 14 et max 18 ans
- Contre-indications déterminées lors de la phase de pré-admission

*Aménagement au cas par cas sur base d'entretiens préliminaires.

Contacts

- Direction : Julien LAGNEAUX
- Responsable du projet : Bertrand JACQUES
- Equipe Tournai : Luca CARRUANA, Bertrand JACQUES, Apolline JOSPIN et Dorothée ROUSSEAU
- Equipe Namur : Justine LEBOUT, Samantha RUSSO, Ludivine THILMANT, Jessica THIRY
- Notre équipe pluridisciplinaire se compose de psychiatres, criminologues, psychologues et sexologues.

PARADOXE (UPPL) - 92, rue Despars - 7500 Tournai

centredappui@uppl.be - 069 888333

Lu, vu et testé pour vous

LES INTRANQUILLES - FILM DE JOACHIM LAFOSSE (2021)

Joachim Lafosse livre un film très personnel sur les troubles bipolaires, porté par deux grands acteurs.

D'emblée, dans ce nouveau film, on fait la connaissance d'un couple, Leila et Damien, parents d'un petit garçon. Damien est artiste peintre, il prépare une exposition, il déborde de créativité. Il déborde tout court : il est bipolaire, et refuse de prendre ses médicaments, il a peur de devenir amorphe et de perdre toute énergie. Sa femme, Leila, est découragée, épuisée de gérer ses délires… L'amour peut-il surmonter une telle épreuve ? (H. Dayez, www.rtbf.be)

L'avis de l'UPPL :

Un film bouleversant et d'un réalisme criant qui permet de vivre de l'intérieur l'enfer de ce trouble, pour le sujet et ses proches. Le voir nous est apparu important suite à une étude de cas au cours de laquelle s'est posée la question de la possibilité d'un passage à l'acte sexuel abusif dans une phase maniaque.

ANNA - UNE PIÈCE DE PAMELA GHISLAIN

Mise en scène : Sandrine Desmet
Interprétation : Muriel Bersy, Charly Magonza, Sandrine Desmet, Pamela Ghislain, Patrick Michel

La femme : Victor lui tenait la main. Ils se lançaient des regards qui criaient au désir, ça se sentait même à la distance où j'étais. Il l'a

doucement poussée contre une voiture et l'a embrassée. Elle avait l'air surprise. Il a embrassé sa nuque et elle n'a pas bougé. Elle a hésité, il avait l'air d'insister. Comme elle hésitait toujours, il lui a enlevé son chemisier. Victor c'est un mec qui va droit au but, je ne sais pas...
C'est juste que j'ai été surprise qu'il l'enlève d'un coup mais après tout ça ne me regarde pas non ?

L'avis de l'UPPL :

Deux personnes qui s'embrassent dans un bar … et puis quoi ?

Cette pièce de théâtre vient nous interpeller sur nos propres réactions et représentations des relations amoureuses et de la drague. A travers le point de vue de cinq personnages, le texte questionne le regard que pose la société sur un viol ; celui de la victime, de son entourage, de l'agresseur et d'une femme témoin de la scène. De la même manière, l'auteure nous questionne chacun, en tant que spectateur et témoin de cette scène. Quelles auraient été nos propres réactions ? Et nous savons, en tant que professionnel, que les réactions de l'entourage sont déterminantes dans ces situations, permettant ou non d'identifier une situation comme problématique et l'importance de la reconnaissance du vécu de chacun. Chaque réaction et chaque vécu est ici pris dans son authenticité, sans porter de regard accusateur sur les personnages ou leurs agissements.

Anna raconte la complexité des réactions humaines face à une telle agression, que l'on ait vécu celle-ci de l'intérieur ou de l'extérieur, et de la difficulté de résister aux jugements hâtifs. Sans être moralisatrice, la pièce amène le spectateur à s'interroger sur les normes sociétales qui nous fondent en tant que femme ou homme, en allant creuser les émotions, les troubles qu'il peut ressentir.

Lorsque nous avons assisté à cette pièce, dans le cadre du projet Espace Vif à Namur, la représentation fut suivie d'un débat avec les comédiens, un inspecteur de police du CPVS (Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles) de Bruxelles et un représentant de l'UPPL, permettant de faire écho aux différentes situations rencontrées sur le terrain et de participer à déconstruire les représentations que chacun peut se faire de la violence sexuelle. Si une nouvelle représentation-débat devait s'organiser, nous ne manquerions pas de vous en informer.

A noter que cette pièce est la première de la Trilogie du Cri, un projet où Pamela Ghislain dénoue, en trois pièces, l'écheveau de la place de la femme dans la société, en donnant un cri à celles qu'on refuse d'écouter.

DOSSIER : LA PEDOPORNOGRAPHIE

Le carnet clinique et de recherche de l'UPPL

CONSOMMATEURS DE PÉDOPORNOGRAPHIE, TÉLÉCHARGEURS, DÉTENTION, DIFFUSION… DES TERMES VARIÉS POUR DES PROFILS TOUT AUSSI SPÉCIFIQUES

Par Jessica Thiry et Luca Carruana

Phénomène relativement récent dans le paysage des infractions sexuelles, la détention, le téléchargement ou la diffusion de matériel pédopornographique sont à présent parmi les faits fréquemment commis par nos patients. Nous avons réalisé, en rédigeant ce dossier, à la fois l'ampleur de cette problématique et le manque d'outils et de connaissances concrètes à vous partager en la matière. Cet état de fait est peut-être dû, c'est l'une de nos hypothèses, aux profils extrêmement différents qui se cachent derrière un même comportement. C'est le cas de notre clinique en général, pour laquelle nous insistons vivement sur l'importance de ne pas réduire une personne aux actes qu'elle a commis et de voir le sujet derrière le comportement. Mais cela l'est davantage encore dans cette clinique-ci, c'est en tout cas notre ressenti au Centre d'appui. Plus que jamais, nous sommes donc extrêmement prudents lorsqu'il s'agit de décrire ce phénomène.

Nous avons choisi de vous partager quelques questions - réponses qui nous sont adressées ou que nous évoquons entre nous, dans l'espoir de vous transmettre des éléments importants dans cette matière. Pour répondre à ces questions, nous nous basons sur notre recherche menée en 2019 sur un échantillon de 212 adultes judiciarisés dans le cadre d'une détention de matériel pédopornographique (vous trouverez une présentation de cette recherche à la page 28).

Q&A #1: Qu'est-ce qui motive le plus fréquemment le téléchargement de contenus pédopornographiques?

Sur base de notre échantillon, les personnes judiciarisées dans une affaire de détention de pornographie juvénile rapportaient majoritairement de la curiosité et de la frustration dans la vie sexuelle comme étant à l'origine des visionnements et téléchargements illégaux.

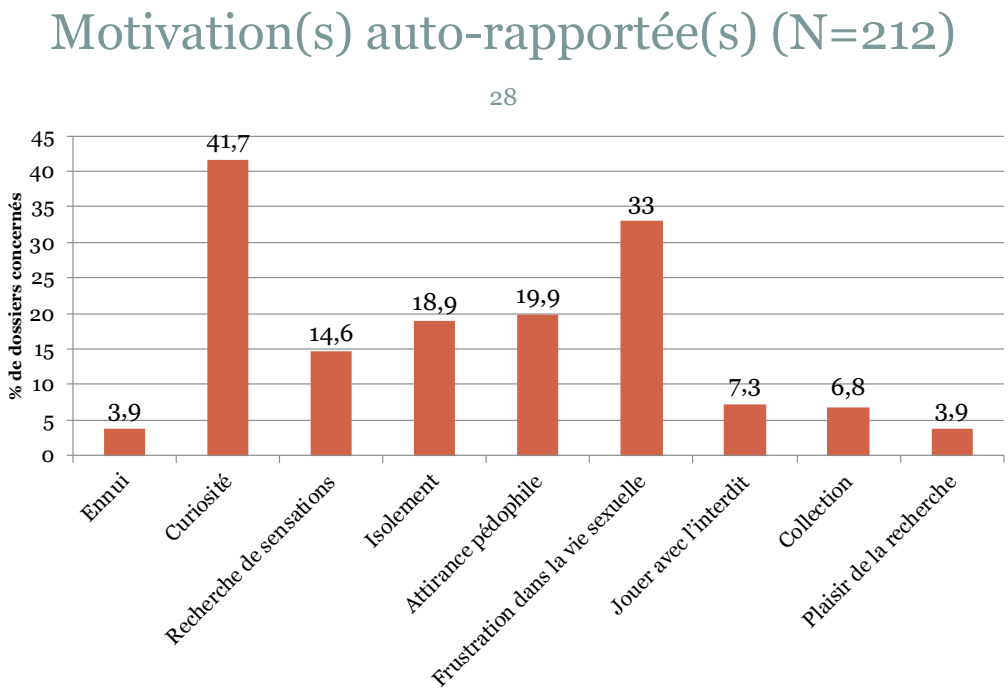

Q&A #2: Le téléchargement de contenus pédopornographiques est-il souvent associé à d'autres faits de moeurs?

Près de la moitié de l'échantillon impliquaient d'autres faits de mœurs conjoints à la détention de pornographie juvénile dont majoritairement des attentats à la pudeur et dans une moindre mesure des viols et outrages publics aux mœurs.

Faits de mœurs associés (n = 101; soit 48%)

20

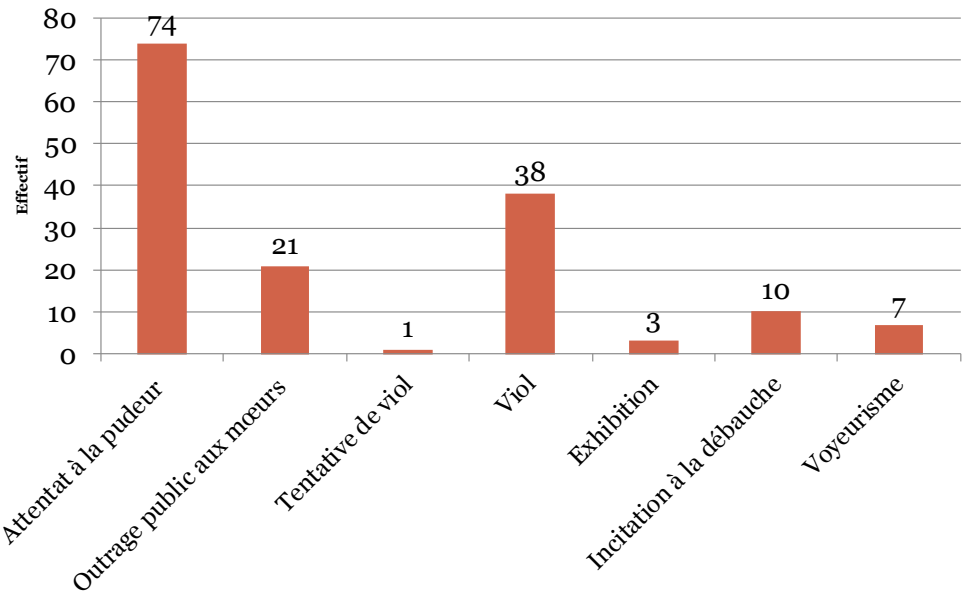

Q&A #3: Quelle est la voie d'entrée vers la consultation de ces contenus?

Mode d'entrée auto rapporté (N = 212)

22

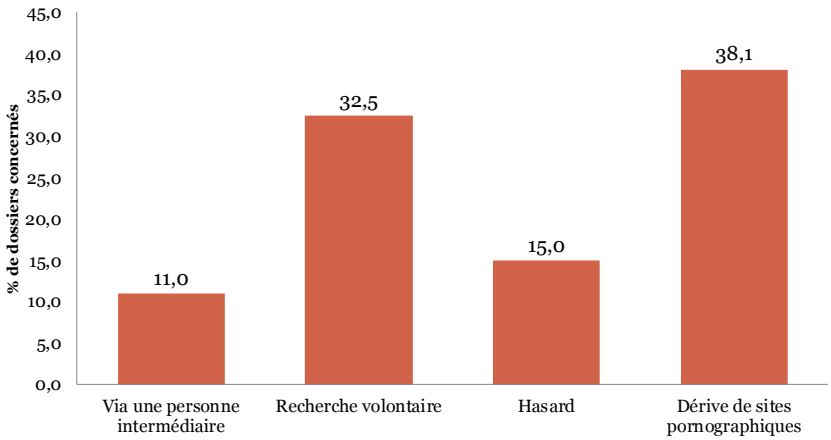

De manière auto-rapportée, 38,1% des patients expertisés faisant partie de notre recherche déclarent avoir cliqué de site en site à partir de sites pornographiques classiques. La recherche volontaire comme voie d'entrée constitue néanmoins déjà 32,5% de l'échantillon. Par la suite, l'utilisation de mots-clefs pour la recherche des ces contenus a tendance à augmenter. Les documents de police figurant au dossier permettent d'avoir accès aux mots-clefs utilisés, nous donnant ainsi des informations très intéressantes pour la prise en charge thérapeutique puisqu'ils nous indiquent les intérêts de la personne.

Q&A #4: De quels types de comportements s'agit-il?

Il s'agit majoritairement de téléchargements accompagnés ou non de stockages. La diffusion et le partage sont également représentés à concurrence de 27%. Cependant, cette donnée est à nuancer étant donné que l'utilisation de logiciels de type « peer-to-peer » implique un partage automatique des fichiers téléchargés. Dès lors, si la diffusion et le partage sont bien effectifs, ils n'impliquent pas pour autant une intention de partage de la part du téléchargeur. Seuls 12,8% des patients de notre échantillon ont produit des images. Celles-ci sont le plus souvent destinées à être échangées afin d'obtenir des accès avancés vers d'autres contenus.

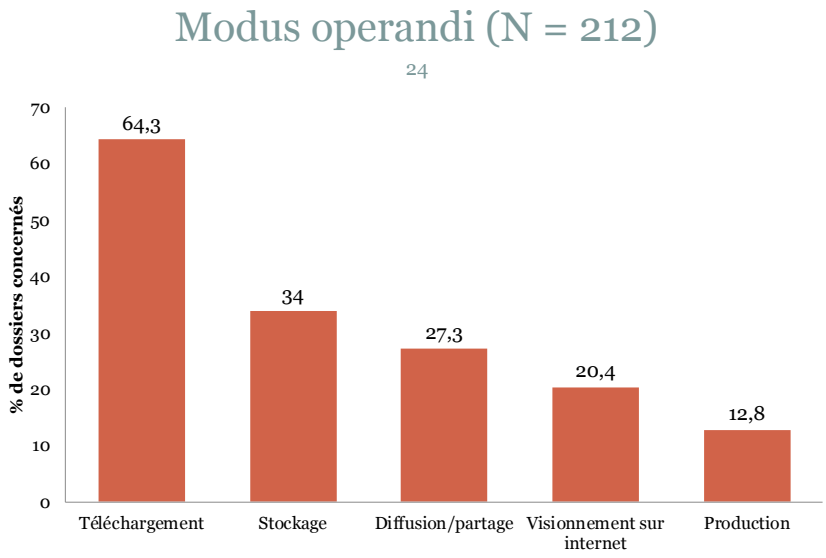

Q&A #5: Quels sont les types d'images concernées?

Les contenus téléchargés impliquant de la pornographie juvénile concernaient des mineurs nus dans des poses pour 36,5 % des dossiers, des mineurs seuls dans des positions explicites sans acte sexuel dans 33,5 % des dossiers et des relations sexuelles entre adultes et mineurs dans 24,2 %. Les contenus impliquant des relations sexuelles entre mineurs ou des mineurs seuls dans des actes sexuels étaient quant eux représentés dans une moindre mesure.

Types de contenu pédopornographique

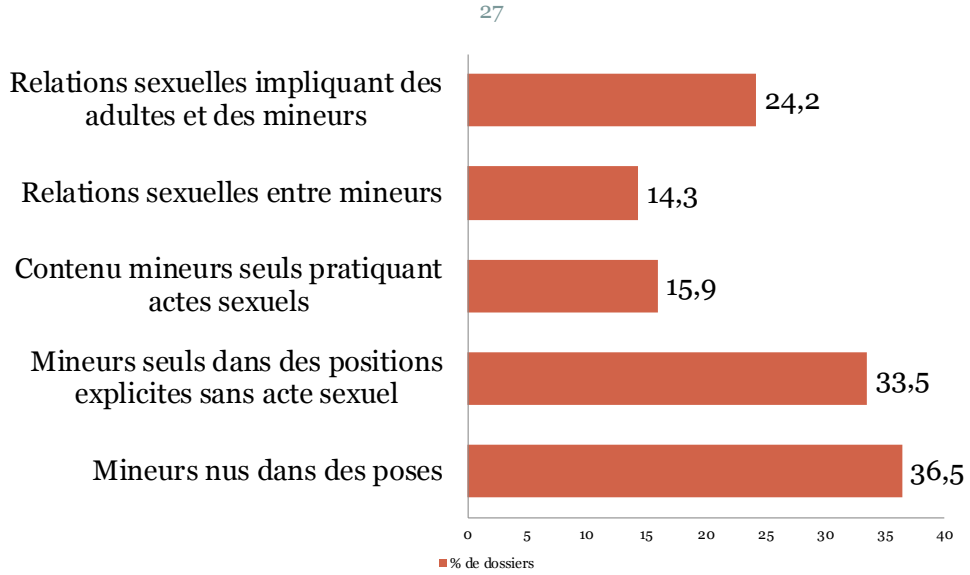

Il ressort qu'il est important de s'intéresser à la nature du contenu téléchargé ou visionné afin d'évaluer au mieux le risque de récidive et la prise en charge de ce type de faits. Une recherche de l'université d'Edimbourg a mené à l'élaboration d'une échelle de classification des contenus du contenu le moins explicite au plus explicite : l'échelle COPINE (Quayle, E. (2008). The COPINE Project. *Irish Probation Journal*, *5*, 65-83). L'article complet peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.research.ed.ac.uk/en/publications/the-copine-project.

The COPINE scale :

1	**Indicative**	Non-erotic and non-sexualised pictures showing children in their underwear, swimming costumes from either commercial sources or family albums. Pictures of children playing in normal settings, in which the context or organisation of pictures by the collector indicates inappropriateness.
2	**Nudist**	Pictures of naked or semi-naked children in appropriate nudist settings, and from legitimate sources.
3	**Erotica**	Surreptitiously taken photographs of children in play areas or other safe environments showing either underwear or varying degrees of nakedness.
4	**Posing**	Deliberately posed pictures of children fully clothed, partially clothed or naked (where the amount, context and organisation suggests sexual interest).
5	**Erotic Posing**	Deliberately posed pictures of fully, partially clothed or naked children in sexualised or provocative poses.
6	**Explicit Erotic Posing**	Pictures emphasising genital areas, where the child is either naked, partially clothed or fully clothed.
7	**Explicit Sexual Activity**	Pictures that depict touching, mutual and self-masturbation, oral sex and intercourse by a child, not involving an adult.
8	**Assault**	Pictures of children being subject to a sexual assault, involving digital touching, involving an adult.
9	**Gross Assault**	Grossly obscene pictures of sexual assault, involving penetrative sex, masturbation or oral sex, involving an adult.
10	**Sadistic/Bestiality**	**a.** Pictures showing a child being tied, bound, beaten, whipped or otherwise subject to something that implies pain. **b.** Pictures where an animal is involved in some form of sexual behaviour with a child.

Articles scientifiques

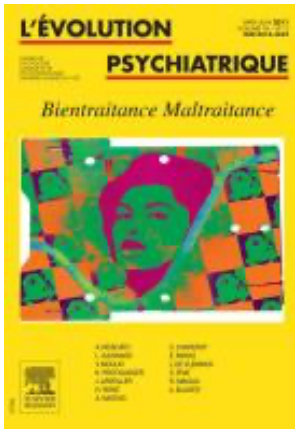

Réflexion psychopathologique sur la pédopornographie : le fantasme de l'altérité

PRAT S., SAUVAGET A., BOUYSSY M. (L'évolution psychiatrique, Vol 76, n°2, avril 2011, pp.323-329)

La pornographie infantile pourrait ne pas être uniquement un support à l'assouvissement des fantasmes pédophiliques. Il pourrait s'agir d'un recours contre l'angoisse utilisé par des sujets en quête identitaire. Partant de cette idée, nous avons apporté une réflexion sur la motivation à visionner ce type d'image. Analysant le cadre dans lequel le pédopornographe agit, nous avons effectué un parallèle avec le cadre analytique, afin de comprendre quel en est l'intérêt si celui-ci n'est pas sexuel. Il se projette dans l'image. Il est alors spectateur et acteur de la scène. Ainsi le pédopornographe aurait-il un contrôle sur l'image et les regards ? Les images seraient alors un support à l'élaboration des ses fantasmes infantiles et adolescents.

Notre lecture: Le présent article s'intéresse à un autre rôle que remplirait le visionnage des sites pédopornographique en plus d'un rôle de support à l'assouvissement des fantasmes pédophiliques. Le pédopornogrpahe se trouverait dans une pleine confusion des âges, où il mettrait à l'épreuve ses ressentis. Il voudrait recréer un univers à la fois idéal et potentiellement dévastateur où il imposerait de lui-même une limite. Ses souvenirs apaisent son angoisse mais le bloquent dans la connaissance de l'autre. L'accès à un environnement sécure fait défaut. Il se leurre en imaginant une relation à l'autre qui n'est en fait que le reflet de lui-même.

Les consommateurs de pédopornographie

Babchishin K., Paquette S. et Fortin F., 2017; In *Traité de l'agression sexuelle: Théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels* (T.H. Pham et F. Cortoni (dir)), pp251-270

Les consommateurs de pornographie juvénile sont-ils différents des agresseurs sexuels « typiques » avec contact? Quelles sont les probabilités qu'un consommateur de pornographie juvénile ait commis une agression sexuelle envers un enfant par le passé? Comment devrions-nous évaluer le risque que présente un consommateur de pornographie juvénile et comment les plans de traitement devraient-ils varier des plans traditionnels développés pour des agresseurs sexuels avec contact? Il s'agit de quelques questions auxquelles doivent faire face les professionnels oeuvrant auprès des consommateurs de pornographie juvénile. Heureusement, nos connaissances les concernant se sont considérablement développées au cours des dernières années et un nouveau bassin de littérature est maintenant disponible pour nous renseigner sur ces questions.

Les auteurs de crimes sexuels sur internet

Raymond M. (Psychiatrie et violence, Volume 14 / numéro 1, 2015-2016)

Cet article aborde la question des crimes sexuels sur internet (accès, possession, distribution de pornographie juvénile, leurre informatique) de même que la question souvent posée à savoir si les auteurs de tels crimes sont aussi des agresseurs sexuels

actifs ou des agresseurs sexuels potentiels. Les caractéristiques distinguant les auteurs de crimes sexuels sur internet des auteurs d'agressions sexuelles avec contact seront précisées de même que les facteurs de risque associés aux abus sexuels avec contact. Les mécanismes par lesquels les consommateurs de pornographie juvénile peuvent en venir à commettre des agressions sexuelles avec contact seront présentés. Des pistes d'intervention s'adressant aux auteurs de crimes sexuels sur internet seront proposées.

Profils des consommateurs de pornographie juvénile arrêtés au Québec : l'explorateur, le pervers et le polymorphe

Fortin F. et Roy J. (Criminologie, Vol. 39/1, 2006)

La pornographie juvénile existe depuis fort longtemps, mais elle est devenue plus accessible depuis l'arrivée d'Internet. Dans le cadre de la présente étude, l'objectif principal est de décrire et d'analyser les caractéristiques des personnes qui ont été mises en cause dans une affaire de pornographie juvénile au Québec entre 1998 et 2004. L'échantillon final se compose de 192 sujets. Une analyse taxinomique utilisant différentes variables a été réalisée de manière à dégager une typologie des sujets. Les résultats dévoilent trois types de personnes soit l'*explorateur*, le *pervers* (solitaire ou organisé) et le *polymorphe*. Ces trois groupes se distinguent sur le plan de l'âge, des technologies utilisées et des antécédents criminels. Les sujets dits polymorphes, bien que peu nombreux, sont ceux qui ont le plus d'antécédents d'agressions sexuelles. Ce dernier groupe se distingue aussi par une histoire criminelle variée. Les limites des données sont abordées en conclusion.

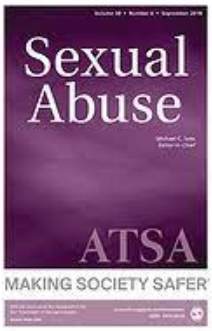

Looking Beyond the Screen: A Critical Review of the Literature on the Online Child Pornography Offender

HENSHAW M., OGLOFF J.R.P., CLOUGH J.A. (Sexual Abuse: A journal of research and treatment, 23(1), 2015, pp 1-30)

This article reviews the current literature pertaining to those who engage in child pornography offending. The basic characteristics of online child pornography offenders (CPOs) and related typologies are briefly presented prior to reviewing the comparative literature pertaining to CPOs and child contact sexual offenders. In general, CPOs have been found to be relatively high functioning and generally pro-social individuals with less extensive and diverse offending histories than contact offenders. CPOs also display high levels of sexual pre-occupation, deviant sexual interests, and deficits in interpersonal and affective domains that surpass those of contact offenders. Although further research is required to replicate and clarify preliminary findings, the available evidence indicates that existing sexual offender risk assessment tools and treatment programs are not suitable for use with CPOs, and thus require revision and empirical evaluation prior to widespread use among this population. The article concludes with implications for clinical practice and directions for future research.

The Characteristics of Online Sex Offenders: A Meta-Analysis

Babchishin K., Hanson R.K. & Hermann C. (Sexual Abuse: A journal of research and treatment, 23(1), 2011, pp 92-123)

There is much debate as to whether online offenders are a distinct group of sex offenders or if they are simply typical sex offenders using a new technology. A meta-analysis was conducted to examine the extent to which online and offline offenders differ on demographic and psychological variables. Online offenders were more likely to be Caucasian and were slightly younger than offline offenders. In terms of psychological variables, online offenders had greater victim empathy, greater sexual deviancy, and lower impression management than offline offenders. Both online and offline offenders reported greater rates of childhood physical and sexual abuse than the general population. Additionally, online offenders were more likely to be Caucasian, younger, single, and unemployed compared with the general population. Many of the observed differences can be explained by assuming that online offenders, compared with offline offenders, have greater self-control and more psychological barriers to acting on their deviant interests.

Notre lecture: *L'article explore le lien potentiel entre les « délinquants internet » (visionneurs de pédo pornographies) et les délinquants sexuels pour dresser le profil des personnes qui consomment de la pédopornographie et comparer les consommateurs avec les auteurs de violences sexuelles.*

Voici dans la partie « résultats » le profil dressé : Les visionneurs de pédopornographie sont significativement plus jeunes que les abuseurs sexuels avec contact. Ils sont généralement caucasiens tandis que les abuseurs sexuels avec contact auraient un profil plus mixte. Les visionneurs et les pédophiles ont tous deux subi des niveaux hauts de difficultés durant l'enfance (sans préciser lesquels), cependant on retrouve davantage d'abus sexuels chez les abuseurs durant l'enfance que chez les visionneurs de pédopornographie. Les personnes consommant de la pédopornographie ont eu significativement plus de contact avec des services de santé mental que les abuseurs mais les visionneurs de pédopornographie ont eu moins de contacts sociaux que les abuseurs.

Effects of Automated Messages on Internet Users Attempting to Access "Barely Legal" Pornography

Prichard J., Wortley R., Watters P.A., Spiranovic C., Hunn C., Krone T. (Sexual Abuse: A journal of research and treatment, 34(1), 2021, pp 106-124)

With the increasing number of individuals accessing online child sexual exploitation material (CSEM), there is an urgent need for primary prevention strategies to supplement the traditional focus on arrest and prosecution. We examined whether online warning messages would dissuade individuals from visiting a honeypot website purporting to contain barely legal pornography. Participants (*n* = 419) seeking the site were randomly assigned to one of five conditions; they went straight to the landing page (control; *n* = 100) or encountered a warning message advising of the potential harm to viewers (*n* = 74), potential harm to victims (*n* = 65), ability of police to track IP addresses (*n* = 81), or possible illegality of such pornography (*n* = 99). We measured the attempted click-through to the site. Attrition rates for the warning message conditions were 38% to 52%, compared with 27% for the control group. The most effective messages were those that warned that IP addresses can be traced (odds ratio [OR] = 2.64) and that the pornography may be illegal (OR = 2.99). We argue that warning messages offer a valuable and cost-effective strategy that can be scaled up to help reduce the accessing of CSEM online.

Notre lecture: Face à la consommation de pédopornographie grandissante, les auteurs ont montré le besoin urgent de mettre en place des stratégies préventives afin d'améliorer le schéma traditionnel d'incarcération face au visionnage de pédopornographie.

Le principe était de mettre 5 types de messages qui apparaissaient lors de la consultation de sites pédopornographiques pour dissuader les visionneurs de les consulter.

Voici les 5 types de messages d'avertissement qui passaient sur des sites pornographiques avec du contenu à peine légal :

1.*Groupe contrôle, ils arrivent directement sur la page consultée*

2.*Message d'avertissement de l'effet néfaste sur ceux qui visionnent le contenu*

3.*Message d'avertissement du potentiel effet néfaste pour les victimes*

4.*Capacité pour la police de tracer l'adresse IP de la personne qui visionne le site*

5.*Message d'avertissement de la probable illégalité du contenu*

Les chercheurs ont constaté que les messages de dissuasion fonctionnent significativement. Cependant, les messages concernant le mal potentiel que les consommateurs causent en consultant ces sites n'ont pas d'effet significatif. De plus, les auteurs confirment que si cela venait d'une source judiciaire, les visionneurs le prendrait beaucoup plus au sérieux que si cela venait du site en lui-même.

Predictors of child pornography offenses and child sexual abuse in a community sample of pedophiles and hebephiles

NEUTZE J., SETO M.C., SCHAEFER G.A., MUNDT I.A., BEIER K.M. (Sexual Abuse: A journal of research and treatment, 23(2), 2011, pp 212-242)

Little is known about factors that distinguish men who act upon their self-identified sexual interest in prepubescent or pubescent children from those who do not. Even less is known about pedophiles or hebephiles who are not involved with the criminal justice system. In this study, a sample of 155 self-referred pedophiles and hebephiles was recruited from the community. All participants met DSM-IV-TR criteria for pedophilia (or paraphilia not otherwise specified for those who were sexually attracted to pubescent children). Two sets of group comparisons were conducted on sociodemographic variables and measures of dynamic risk factors. The first set was based on recent activity and compared men who had committed child pornography only or child sexual abuse offenses in the past six months with men who remained offense-free during the same period. The second set was based on lifetime offense history (excluding the most recent six months) and compared child pornography offenders with child sexual abuse offenders and men who had committed both kinds of offenses. Overall, there were more similarities than differences between groups.

De la pornographie légale à l'agression sexuelle: Les scripts des activités des cyberdélinquants sexuels

Fortin F., Paquette S. & Dupont B. (Criminologie, Volume 50, Numéro 1, Printemps 2017, p. 203–231)

La théorie des scripts permet une compréhension séquentielle de la criminalité sous différentes formes. Alors que traditionnellement les chercheurs se sont intéressés aux crimes contre la propriété puis aux crimes contre la personne, la présente étude vise l'analyse d'une nouvelle forme de criminalité, soit celle commise au moyen d'Internet. L'objectif de cet article est d'examiner, à partir d'une recension des écrits scientifiques, la manière dont la consommation de pornographie juvénile peut être comprise selon une perspective dynamique. Il y est avancé que le consommateur de pornographie juvénile motivé, en acquérant de nouvelles connaissances et techniques, traverse nombre d'étapes et d'obstacles le menant ultimement à l'agression sexuelle d'enfants. Il est toutefois important de noter que seule une petite partie des individus s'engageront dans les étapes subséquentes du script et que l'accent est mis sur le contexte et non sur les liens de causalité qui unissent les étapes puisque leur existence reste à démontrer. Plus précisément, les cheminements de la consommation de pornographie adulte à la pornographie juvénile, à la distribution de ce type de matériel, au leurre d'enfant et, enfin, au basculement dans le réel, soit l'agression d'enfant et la production de pornographie juvénile seront détaillés. Les limites et les implications de l'étude seront discutées.

Notre lecture: Cet article veut expliquer le passage à l'acte dynamique d'un nombre restreint de délinquants sexuels qui ont déplacé leur criminalité de la consommation de pornographie juvénile à l'agression sexuelle d'enfants. Les auteurs sont conscients que ce groupe est rare et que les études prouvent que les auteurs de délits pédopornographiques possèdent des caractéristiques psychologiques et sociales qui les

protègent d'un passage à l'acte. Les auteurs font une analyse du métascript du consommateur de pornographie juvénile :

Etape 1 : étape initiale d'exploration des contenus pornographique, c'est la première barrière à franchir. De l'exploration vers la pédopornographie

Etape 2 : Pour obtenir des contenus inédits, il doit franchir la barrière de la socialisation virtuelle. Vers la collection

Etape 3 : Observation des comportements des autres consommateurs en discutant virtuellement et en partageant les contenus. Le cyberdélinquant pourra obtenir de nouveaux contenus plus exclusifs

Etape 4 : Passage dans le réel lorsque le matériel virtuel ne suffira plus, il devra alors évaluer la possibilité de franchir la barrière. Cet épisode qui démarre lorsque la sollicitation sexuelle des enfants ou l'agression sexuelle aura lieu

« Cet article permet de modéliser plusieurs scénarios et cheminements possibles et de cerner les points de basculement d'un type de crime à un autre, plus grave. »

C'est ma collection mais c'est bien plus que ça : analyse des processus de collecte et de l'évolution des images dans les collections de pornographie juvénile

FORTIN F. (Thèse de doctorat en criminologie, Université de Montréal, Janvier 2014)

Cette thèse de doctorat analyse les processus et les actions des consommateurs de pornographie juvénile. Nous soutenons que l'univers des collectionneurs de pornographie juvénile se distingue par trois particularités : la préférence sexuelle, l'offre pornographique dans un monde immatériel et la sociabilité virtuelle. Afin de mettre cette thèse à l'épreuve, nous avons eu accès aux disques durs de 40 personnes condamnées pour des infractions de pornographie juvénile. La méthode de l'analyse informatique judiciaire (computer forensics) utilisée dans ce contexte a permis de recréer les événements entourant la collection d'images par ces personnes. De plus, un échantillon des images possédées par ces individus a été catégorisé selon l'âge et les actes posés sur les images (n = 61 244). En plus des nombreux points qu'il a en commun avec les collectionneurs d'objets populaires, les résultats montrent l'importance de la préférence sexuelle dans la perception et les stratégies du collectionneur, l'omniprésence des images de pornographie adulte dans les collections et la sociabilité virtuelle comme mesure d'efficacité dans la découverte des contenus. En outre, en créant quatre groupes différents en fonction de l'évolution de la gravité des images dans le temps, nous avons

découvert que le groupe où il y a aggravation à la fois dans l'âge et dans la gravité des actes posés est le groupe le plus nombreux, avec 37,5 % des sujets. Les résultats de l'étude mettent également en évidence la pertinence de l'utilisation de l'informatique judiciaire dans les études en criminologie.

Notre lecture: Le but de l'auteur de cette thèse est « d'adopter la perspective du collectionneur et de décrire la manière dont se déroulent les étapes de construction de sa collection. » Se faisant, son deuxième objectif est de sonder la psychosociologie du collectionneur afin de mieux comprendre l'univers du collectionneur de pornographie juvénile. Il y a des caractéristiques qui les distinguent des collectionneurs habituels :

- *La préférence sexuelle est au cœur de la vie du collectionneur ;*
- *Ils commencent tous par collectionner du contenu pornographique adulte avant de basculer vers du contenu pédopornographique ;*
- *La collection d'un individu diffère en fonction de sa sociabilité, ceux qui partagent du contenu possèdent un matériel d'une plus grande gravité que les collectionneurs solitaires ;*
- *La moitié de l'échantillon avait une préférence marquée pour une catégorie d'âge, de manière générale le groupe d'âge le plus populaire (le plus regardé sur des sites pédopornographiques) est celui des enfants entre 6 et 12 ans. L'autre moitié avait plus d'une préférence ;*
- *Contrairement à certaines études recensées, certaines personnes ne procèdent pas à un classement systématique.*

L'analyse de l'évolution de la collection des 40 sujets de l'étude a permis d'observer que le groupe le plus nombreux était celui où les variables « augmentation/baisse de la gravité selon l'âge » et « augmentation/baisse de la gravité des actes sexuels dépeint sur les images » s'était aggravé.

Consommateurs de pornographie juvénile et agresseurs sexuels, du pareil au même? Comparaisons sur le plan développemental et comportemental

LACASSE L. (Thèse de doctorat en criminologie, Université de Montréal, Février 2017)

L'objectif principal de ce mémoire consiste à comparer trois groupes de délinquants sexuels sur différents facteurs au plan développemental, psychologique et comportemental (consommateurs de pornographie juvénile, consommateurs de

pornographie juvénile avec victime et agresseurs sexuels). Cette comparaison permettra aussi d'observer avec quel groupe les consommateurs de pornographie juvénile avec victime manifestent le plus de similarités. De plus, il sera question d'examiner le poids des différents facteurs retenus en lien avec l'appartenance à l'un des trois groupes de délinquants sexuels. Méthodologie. L'échantillon est composé de 50 consommateurs de pornographie juvénile (PJ), 52 consommateurs de pornographie juvénile avec victime (PJV) et de 40 agresseurs sexuels (n= 146). Tous ces hommes ont fait l'objet d'une expertise sexuelle au Centre d'intervention en délinquance sexuelle de Laval (CIDS). Afin de cibler les facteurs les plus intéressants et pertinents, des analyses de Chi-carré et des tests de moyennes ont été menés. Des analyses de régressions logistiques multinomiales ont ensuite été utilisées afin de vérifier le poids des différents facteurs sur l'appartenance à l'un des trois groupes de délinquants sexuels. Résultats. Les analyses suggèrent que les consommateurs de pornographie juvénile, ainsi que les consommateurs de pornographie juvénile avec victime se différencient significativement des agresseurs sexuels au plan de leur relation avec leur père, de leur consommation de drogues et de pornographie légale, ainsi que par rapport à leur pratique d'activités à des fins sexuelles. De plus, le groupe de consommateurs de pornographie avec victime se différencie sur seulement un élément lorsqu'on le compare au groupe de consommateurs de pornographie juvénile; les individus du premier groupe auraient tendance à présenter plus d'antécédents criminels non sexuels à leur actif. De plus, il est possible d'affirmer que, selon les résultats obtenus, les consommateurs de pornographie juvénile avec victime s'apparentent davantage aux consommateurs de pornographie juvénile plutôt qu'aux agresseurs sexuels.

Notre lecture: L'objectif de cette thèse consiste à comparer 3 groupes de délinquants sexuels (consommateurs de pédopornographie, consommateurs de pédopornographie avec victime et agresseurs sexuels) sur le plan du développement, psychologique et comportemental.

Ce qui ressort de cette étude : il n'y a pas de différence significative entre les consommateurs et les agresseurs quant à leur consommation d'alcool, leur propre victimisation sexuelle, leurs antécédents criminels non sexuels, ainsi que leur rapport à la solitude ou leur sentiment d'isolement entourant la période de leur délit.

Les agresseurs sexuels regroupent cependant un plus grand nombre d'hommes ayant été abusés sexuellement et qui ont aussi plus d'antécédents criminels. Avoir été privé d'une présence paternelle ou avoir vécu avec un père violent semble constituer des caractéristiques en lien avec l'agression sexuelle ainsi que la consommation de drogues.

Les consommateurs de pédopornographie avec victimes ont plus de similarités avec des consommateurs de pédopornographie qu'avec des agresseurs sexuels. Cependant le fait de passer à l'acte attesterait peut être d'un contrôle de soi qui est inférieur à celui des consommateurs de pédopornographie qui ne passent pas à l'acte. Une bonne maitrise de soi pourrait constituer un facteur de protection au passage à l'acte.

Identifying the Coping Strategies of Nonoffending Pedophilic and Hebephilic Individuals From Their Online Forum Posts

Jones S.J., C. Ciardha Ó & Elliott I.A. (Sexual Abuse, 33(7), Octobre 2021, pp 793–815)

Individuals who identify as pedophilic or hebephilic, and who do not offend, are increasingly visible in online discourse and as a focus of research. Developing knowledge about this population will offer insights into their psychological needs and, potentially, into the mechanisms and strategies individuals use to live offense-free lives. This study examined coping strategies among members of an online forum supporting pedohebephilic individuals who do not wish to offend. Forum users' posts were analyzed using thematic analysis. Eleven themes emerged, which were classifiable into three superordinate themes around (a) the acceptance of pedophilia, (b) strategies to stay safe, and (c) dealing with sexual arousal. These themes offer insight into the varying strategies used by these individuals to cope with stress and/or to remain offense-free. Understanding whether these strategies are adaptive or maladaptive may help develop better support services for those who have not offended and may inform prevention efforts.

Notre lecture: Cette étude examine les stratégies de coping de membres d'un forum en ligne de pédophiles et hébéphiles qui ne souhaitent pas passer à l'acte. Des thématiques ont été classées sous trois catégories de contenu du forum en question :

- *L'acceptation de la pédophilie : Cela comprenait les sous-thèmes tels qu'accepter les intérêts sexuels sans être fier de cette attraction mais en étant fier de la façon dont ils la gèrent, ne pas se blâmer pour leur attrait pédophilique, être positif à propos de ce qu'ils peuvent retirer de leur pédophilie (ex : génère de l'énergie et de la passion).*
- *Les stratégies pour rester sain et sauf : Avoir des règles de contact pour interagir de manière saine avec les enfants, être mentalement prêt à être confronté à des situations risquées et devoir les gérer, utiliser la distraction en déplaçant l'énergie déployée pour d'autres choses.*

- *L'utilisation de l'évitement, typiquement les heures de fin de classe des enfants, la consommation d'alcool pour éviter la désinhibition... Ils doivent minimiser les opportunités possibles qui peuvent mener à un passage à l'acte. Retirer la tentation car parler à des enfants en ligne et trouver des images sont des choses simples. Il faut donc avoir un certain contrôle sur son comportement d'usagé en ligne. Enfin il s'agirait de considérer les conséquences de leurs actes, soit en se mettant par exemple dans la peau de l'enfant pour comprendre les répercussions de leurs interactions soit en anticipant la moralité de leurs actes.*
- *La gestion de l'excitation sexuelle : La question de leur besoin sexuel malgré l'interdiction fut beaucoup questionnée. Certains usagers ont passé en revue une variabilité de possibilités qui les aident à avoir une libération sexuelle. Les personnes qui ne sont pas restreints à une pédophilie, peuvent apaiser leur désir via du porno adulte par exemple ce qui les aide à ne pas passer à l'acte sur des enfants.*

Ces thèmes permettent d'offrir un aperçu sur les variabilités des stratégies de coping de ces individus. L'anonymat et le support social procuré par les pairs sur le forum peut encourager l'honnêteté et ouvrir la discussion sur des thématiques qu'ils n'aborderaient normalement pas. Avec l'exclusion sociale qu'ils vivent d'habitude, être en mesure de pouvoir parler à d'autres de leur expérience sur un forum qui soit approprié donne un système de soutien unique. Ce forum permet également de recenser des données pour des professionnels qui s'intéressent au sujet et à cette population et d'être mieux équipé pour les soutenir.

La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie et la majorité sexuelle: La consécration d'une disparité

WATTIER I. (Revue internationale de droit pénal, 2016/1, vol 77, pp 223-235)

La prévention et la lutte contre les crimes commis envers les enfants figurent au rang des moyens prioritaires de garantir aux citoyens un niveau élevé de protection dans un espace de liberté, de sécurité au sein de l'Union (art. 29 TUE). L'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie y sont considérés comme des violations graves des droits de l'homme et du droit fondamental de l'enfant à une éducation et un développement harmonieux. S'agissant du rapprochement des incriminations et des sanctions pénales dans ce domaine, l'instrument juridique le plus abouti et le plus contraignant au sein de l'Union est la *Décision-cadre du 22 décembre 2003 relative à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie* (ci-après, la

décision-cadre). Cette dernière s'inscrit dans le continuum d'une série d'initiatives prises par les différentes institutions de l'Union européenne depuis le milieu des années 1990.

La décision-cadre fait suite, en particulier, à l'Action commune 97/154/JAI du Conseil du 24 février 1997 relative à la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants qu'elle abroge par ailleurs (art. 11) et au *Conseil européen de Tampere des 15 et 16 octobre 1999* lequel recommandait de prendre des mesures concrètes dans ce domaine. La décision-cadre complète, enfin, l'important dispositif formé par divers instruments de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Elle tend à réduire les disparités entre les approches juridiques des Etats membres et de contribuer au développement d'une coopération judiciaire et policière efficace contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie en instaurant des règles minimales relatives aux éléments constitutifs de ces actes criminels.

Notre lecture: Cet article fait référence à la loi mise en vigueur le 22 décembre 2003 relative à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie. Elle complète le dispositif formé par des instruments de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Elle tend à réduire les disparités entre les approches juridiques des Etats membres et de contribuer au développement d'une coopération judiciaire et policière efficace contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie en instaurant des règles minimales relatives aux éléments constitutifs de ces actes criminels. Elle vise deux catégories : d'une part les faits d'exploitation sexuelle des enfants et d'autre part, les faits liés à la pédopornographie. Cet article passe en revue les incriminations liées à l'exploitation sexuelle des enfants, à la pédopornographie. Il énumère les sanctions et circonstances aggravantes applicables aux personnes physiques. Il introduit la consécration de la notion de « majorité sexuelle », les personnes dites « morales », les prérogatives des victimes et de leur famille, les dispositions de procédure pénale ainsi que les transpositions en droit interne.

Les dispositifs institués par la décision-cadre relative à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie couvrent très largement l'ensemble des comportements qui ont trait à l'exploitation sexuelle des enfants au sens le plus large.

Le passage à l'acte pédophile et les enjeux psychopathologiques du téléchargement : un virtuel protecteur ?

VLACHOPOULOU X., MISSONNIER S. (Annales Médico-Psychologiques, Vol 176 n°3, mars 2028, pp 301-304)

Cet article vise à explorer les enjeux qui sous-tendent la pédopornographie en ligne et le fonctionnement psychique de ces sujets « téléchargeurs », comme ils sont communément dénommés. Qu'est-ce qui pousse certains à visionner des images sans jamais passer à l'acte alors que d'autres vont avoir un usage mixte ou que d'autres vont directement agresser des enfants sans passer par des visionnages d'images ou vidéos ? C'est une question essentielle tant sur le plan de la prévention que de la prise en charge des personnes présentant un trouble pédophilique.

Dans une perspective exploratoire, nous avons choisi de présenter le cadre juridique, historique et psychopathologique en lien avec le téléchargement de matériel pédopornographique. Les récits cliniques de patients, téléchargeurs de matériel pédopornographique, donnent des premières pistes de réflexion sur les enjeux sous-jacents à cette pratique.

Les données cliniques rendent compte de l'importance de la dimension groupale de cette pratique. Ces liens, sans avoir d'influence univoque, vont probablement avoir un impact sur le sujet qui brise sa solitude et échange avec des personnes « comme (lui) ». Le sujet est aussi confronté à des images aux contenus variés qui se rapprochent ou pas de ses fantasmes. Les images-scènes proposées peuvent devenir un support pour fantasmer, notamment dans le cadre d'un défaut de fantasmatisation où l'accrochage à l'image va servir de support. Pour d'autres téléchargeurs, l'image va être prise comme porteuse d'une vérité : les enfants peuvent consentir à avoir des actes sexuels avec des adultes.

Pratiquer ainsi le visionnage de matériel pédopornographique n'est pas un garant de non-passage à l'acte directement auprès d'enfant, ni de son contraire. En effet, trop de

facteurs entrent en compte et la complexité rend, comme souvent, cette prise de position binaire peu pertinente.

Les traces numériques laissées par les cyberdélinquants sexuels : identités virtuelles, mensonges et protection de l'anonymat

PAQUETTE S. et FORTIN F. (Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique, Janvier 2022)

En regard de ses avantages perçus, nombre d'individus utilisent l'internet, les technologies numériques et les réseaux sociaux pour exploiter des jeunes à des fins sexuelles. Considérant la présence policière accrue en ligne, notre hypothèse est que les cyberdélinquants sexuels, soucieux des risques associés à leurs activités illégales, tendent à adopter diverses stratégies afin de masquer les traces numériques qu'ils laissent, dans l'espoir de préserver leur anonymat. L'objectif de cette étude est de dresser le portrait des identités virtuelles et activités de subterfuges entreprissent par 161 cyberdélinquants sexuels, avec un intérêt particulier sur les tendances contemporaines. Utilisant les données du projet de recherche PRESEL, cette étude examine les caractéristiques des identités virtuelles et des plateformes de clavardage (discussion en ligne) utilisées par les hommes qui sollicitent les jeunes en ligne à des fins sexuelles, ainsi que des outils technologiques d'acquisition du matériel des hommes qui consomment de la pornographie juvénile. Des analyses corrélationnelles ont été réalisées afin d'examiner les liens unissant la propension à utiliser les techniques numériques de préservation de l'anonymat et les paramètres du crime. Les résultats montrent que même si les stratégies de protection de l'identité sont plus fréquemment utilisées par les cyberdélinquants que les stratégies de protection des systèmes informatiques, un plus grand nombre n'utilise aucune stratégie. Par ailleurs, les résultats suggèrent que le niveau d'engagement dans la criminalité et la contemporanéité des cybercrimes influencent la propension à la préservation de l'anonymat en ligne, alors que l'âge n'a aucun impact. Les implications pour la recherche et la pratique des enquêtes criminelles en ligne sont discutées.

Des activités de l'UPPL sur le thème de la pédopornographie

Pluralité des profils de consommateurs et diffuseurs de pédopornographie

Recherche présentée au CIFAS à Montréal en 2017 et à Montpellier en 2019

G. ANCIAUX ; L. CARRUANA ; V. COTE ; C. HENNEN ; D. LAERMANS ; J. LAGNEAUX ; M. MALEMPRÉ ; D. ROUSSEAU ; J. THIRY ; H. WOLF

1. *Méthodologie*

Cette étude est le résultat de l'implication de plusieurs équipes de santé spécialisées et avait pour objectif initial de dégager un profil psychopathologique particulier concernant les AICS consommateurs et diffuseur de pédopornographie. Pour ce faire, nous avons, dans un premier temps ; collecté des données sur base d'avis motivés destinés à l'autorité judiciaire. Nous avons élaboré une grille de recueils de données sociodémographiques, sexologiques, criminologiques et psychopathologiques. Nous avons ainsi pu, au fil des années, augmenter notre cohorte et passer de 118 dossiers en 2015 à 212 en 2019. La recherche se découpe en deux temps : une partie descriptive de l'ensemble des données et une partie comparative entre deux groupes :

AICS uniquement judiciarisés pour consommation de pornographie juvénile (N = 111/52%)

AICS judiciarisés pour consommation de pornographie juvénile en association avec d'autres faits de mœurs (N = 101/48%)

Nos réflexions et nos questionnements quant aux résultats nous ont amené à vouloir développer une recherche davantage axée sur la pratique clinique notamment concernant l'analyse du sens du passage à l'acte et les pistes thérapeutiques pour cette catégorie d'AICS. Cette seconde partie a fait l'objet d'une présentation conjointe au CIFAS 2019 de Montpellier.

2. *Analyse descriptive*

Notre échantillon a peu d'antécédents judiciaires et des faits de mœurs associés aux faits de pédopornographie dans 48% des cas. De manière générale, le profil de notre échantillon est :

- Hétérosexuel, âgé en moyenne de 38 ans ;
- Isolé socialement dans plus de 30% des cas ;
- Majoritairement éduqués et niveau intellectuel normal ou supérieur;
- Sans profession dans 48% des cas ;
- Histoire de stress professionnel dans plus de 50 % des cas ;
- Sévices psychologiques, physiques et/ou sexuels dans 40% des cas ;
- Histoire de vie de couple dans la majorité ;
- Sexualité insatisfaisante dans 82% des cas ;

Les caractéristiques des comportements infractionnels concernent généralement des recherches volontaires ou des dérives de sites pornographiques. Les motivations auto-rapportées sont la curiosité ou une réponse à une frustration sexuelle. Les images pédopornographiques représentent en majorité des filles dans des positions suggestives ou explicites et il s'agit souvent de téléchargements ou de collections mais peu de productions personnelles. Ces images sont souvent associées à de la recherche de pornographie « classique ».

D'un point de vue psychopathologique, notre échantillon est majoritairement sans antécédent médical et présente un profil plutôt immature et instable au niveau affectif, relationnel et social. Les experts ont diagnostiqué une pédophilie dans 17,9% des cas. Les personnes rencontrées étaient rarement dans la négation des faits ou opposées à une prise en charge. Le risque de récidive donné par les experts est majoritairement faible à modéré aux différentes échelles de risque. Notons, que les échelles de risque actuelles validées surévaluent le risque de récidive pour les patients ayant uniquement des faits de téléchargement de pédopornographie.

3. *Analyse comparative*

Le groupe 1 (uniquement pour consommation de pédopornographie) présente:

- ↘ Attirance pédophile auto rapportée ;
- ↘ Pratiques sexuelles « particulières » ;
- ↘ Antécédents judiciaires et de caractéristiques liées à un profil antisocial;
- ↗ Consommation de pornographie « classique » ;
- ↗ « curiosité, l'isolement et/ou le plaisir de collectionner » comme motivation première à leur consommation pédopornographique.

D'un point de vue diagnostic et psychopathologique, le groupe 1 est davantage marqué par les éléments suivants :

- Organisation de personnalité plutôt névrotique ;
- Diagnostics de trouble de la personnalité relevant davantage du cluster C (dépendante, évitante, obsessionnel) ;
- Diagnostics de trouble mental, trouble de l'humeur posés par l'expert ;
- Difficultés relationnelles plus importantes marquées par de la timidité et de l'introversion ;
- Une évaluation du risque moins importante ;
- Une plus grande reconnaissance des faits.

4. *Discussion*

La population étudiée est plus spécifique qu'il n'y paraît et présente des spécificités. Les résultats sont sensiblement identiques depuis 2015 et ce malgré une augmentation de 44% du nombre de dossiers. L'étude a donc permis un affinement des résultats et a mis en lumière la nécessité d'être attentif au modus operandi du téléchargement et à la nature de la pédopornographie consommée. Cependant, nous devons rester attentifs quant aux outils d'évaluation du risque de récidive sexuelle habituellement utilisés et qui surévaluent le risque pour cette population.

INTERNET, APPLICATIONS, RÉSEAUX SOCIAUX, ... LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LEURS DÉRIVES

Matinée thématique de l'UPPL

Yves GOETHALS et Marie-Claude COUSSEE (Direction de la lutte contre la criminalité lourde et organisée, "section child abuse")

Une description de la structure d'internet a d'abord permis de comprendre les différents fonctionnements et niveaux de web. A côté du « ***Surface web*** » qui ne constitue que 10% du volume total d'Internet (où l'on trouve Google, youtube, Facebook, Instagram etc.), il y a le ***Deep Web*** et le ***Dark Web*** (ou Darknet). Seule l'utilisation d'une application et d'un moteur de recherche spécifiquement dédiés à l'exploration du Deep Web y donnent accès. Le Deep Web est la partie non indexée d'Internet où les informations sont généralement protégées par des mots de passe. A la base, le Dark Web a été développé pour les autorités militaires américaines car il permet l'anonymat et le cryptage des données. Bien que légal dans son fonctionnement, sa garantie d'anonymat donne l'opportunité aux personnes qui le souhaitent d'y proposer des services divers sans être identifié. De cette manière, on peut y retrouver tout type de contenu tant « légal » qu' « illégal ». On comprend très vite l'intérêt d'un tel dispositif dans des activités criminelles, ayant considérablement moins de risque d'être repérés.

Selon l'intervenante, la pédopornographie est attractive pour les consommateurs car elle est facilement accessible, elle peut se faire sous couvert d'anonymat et il y a beaucoup de contenu disponible. Les différentes plateformes utilisées par les auteurs, tant dans le Surface Web que le Dark Web sont :

- Les communautés Child Porn (CP) support avec échanges de photos/vidéos/ expertise/sensations, avec création de forums en ligne
- Les plateformes de discussion et les réseaux sociaux ;
- Les plateformes de chat ;
- Les plateformes de gaming.

Dans toutes ces plateformes il y a l'utilisation d'un **jargon spécifique**, appelé aussi « langage protocole » (ex. AoA =Age of attraction, CP ou cheese pizza = child porn), chaque personne a une identité virtuelle, un avatar, on y trouve des thèmes spécifiques, des « rooms » à deux ou à plusieurs pour converser en petits comités.

L'enregistrement des données peut se faire sur des supports physiques (USB, tablettes, DVD, disques externes …) mais aussi sur des « clouds », des serveurs portables, ce qui pose la question de la **victimisation à vie** à travers une diffusion et un partage continu de la scène d'abus.

En ce qui concerne la **diffusion** de matériel pédopornographique, beaucoup de possibilités existent.

- Les systèmes ***peer-to-peer*** : on télécharge un fichier et on devient alors une composante du réseau et on donne accès à ses propres fichiers ;
- Le ***« file-hosting »*** et le ***« file-sharing »***, pas illégaux en soi sauf que certains fichiers sont protégés par des droits d'auteur et le téléchargement peut mener à une infraction ;
- La création de sites web ;
- Le ***(live)streaming*** : la particularité étant qu'il n'y a pas de téléchargement, le visionnement se fait en temps réel (ce qui permet de laisser moins de traces) ;

L'utilisation des réseaux sociaux (beaucoup plus exposant sur le plan de l'anonymat).

Différents types de **profils d'utilisateurs** de pédopornographie en ligne sont répertoriés :

- les ***seeders*** (diffusent et téléchargent des fichiers complet, des séries) ;
- les ***producers*** qui produisent des images ;
- les ***leechers***, qui téléchargent mais ne diffusent pas ;
- les ***moderators*** qui dirigent la conversation ;
- les ***admins*** qui sont des gestionnaires ;
- les ***newbies*** qui sont les nouveaux utilisateurs ;
- les ***golden members*** qui contribuent fortement à la communauté.

Pour trouver des victimes, diverses ruses, manipulations et contraintes existent. Certains ne vont y voir qu'un intérêt financier, d'autres une façon d'assouvir leurs fantasmes, d'autres encore un moyen d'obtenir une reconnaissance, un statut ou du pouvoir.

Le **grooming** passe par la création d'une loyauté de la victime par rapport à l'auteur, le tout à distance, dans l'anonymat en instaurant un lien de confiance par le jeu, un réseau social, une messagerie instantanée, un chat ou un forum.

Le **sextortion** implique préalablement une relation de confiance et la mise en place d'un chantage quant à la diffusion possible d'images intimes de la victime. Il y a souvent beaucoup de peur et de honte pour la victime qui a le sentiment d'avoir été trop « naïve».

Le **revenge porn** est la diffusion en ligne d'images intimes et sexuelles sans l'autorisation de la victime. Souvent le fait d'un ex-partenaire, d'un ami ou d'un auteur. Le but est ici la vengeance ou le chantage.

Les auteurs de pédopornographie en ligne utilisent l'anonymat pour se protéger, ils ont la possibilité d'envoyer du matériel crypté et de découvrir des contenus de plus en plus en lien avec leurs fantasmes ou comportements favoris. Ils se cachent sous une identité, un avatar, une image. Ils se définissent soit comme « ***child lover*** » soit comme « ***child molester*** » selon qu'ils aiment les enfants ou non, selon qu'ils se déclarent ne les utilisant que comme objet sexuel ou non.

Ils peuvent aller voir des images plus « ***hurtcore*** » s'ils veulent de la violence, de la douleur, du sadisme, ou ***hébé*** (10-15 ans), ***ephe*** (15-18), ***budder*** (fille à la poitrine naissante). Certains vont rechercher plutôt des dessins de mangas soit ***lolicon*** (dessins sexuels de filles mineures), ***shotacon*** (garçons mineurs) ou ***toddlercon*** (bébés). Chaque consommateur a la possibilité de trouver du contenu qui l'intéresse.

Internet est un outil en constante évolution et nous ne savons pas encore comment demain les consommateurs de pédopornographie utiliseront toute la technologie pour satisfaire leurs fantasmes et envies.

L'évaluation du risque

Les échelles d'évaluation du risque

Les éléments suivants sont majoritairement issus du chapitre « Les consommateurs de pédopornographie » de Babchishin, Paquette et Fortin, 2017 (in Cortoni F. & Pham T. (dir), *Traité de l'agression sexuelle: Théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels*, ed. Mardaga). Ils y consacrent une partie à l'évaluation du risque de récidive des **consommateurs de pornographie juvénile (CPJ)** dont il ressort les points suivants :

- Très faibles taux de récidive relevés dans les recherches récentes, qu'il s'agisse tant du risque de commettre un crime avec contact sexuel que du risque de commettre une nouvelle infraction liée à la pornographie juvénile ;
- Le risque de récidive sexuelle parmi les consommateurs de pornographique juvénile est plus faible que les taux typiquement observés chez les agresseurs sexuels d'enfants avec contact ;
- Les délinquants « mixtes » qui avaient commis une agression sexuelle et des délits de CPJ présentaient des taux de récidive plus élevés (6%) que ceux qui avaient commis uniquement des délits liés à la CPJ (0,2%) (Goller, Graft, Frei & Dittman, 2010, 2011)

Dans une méta-analyse de Seto & al. (2011) il était relevé que sur une période de follow-up de 6 ans :

- 1 % des CPJ avaient récidivé en commettant un fait sexuel avec contact sur un enfant
- 3 % ont récidivé en commentant un nouveau délit de CPJ.

Certains facteurs associés au risque d'agression sexuelle ont été identifié par Seto (2013) et Seto & Eke (2015) et incluent :

- La criminalité générale ;
- La jeunesse ;
- Les antécédents criminels violents ;
- Les antécédents de crimes commis à l'adolescence ;
- Le nombre de délits commis par le passé .

Concernant le risque spécifique de nouveaux délits de pornographie juvénile, le CONTENU des collections pedopornographiques serait particulièrement important : « *Bien que la majorité des contenus pédopornographiques présentent des filles prépubères se livrant à des activités sexuellement explicites, il s'avère que les cyberdélinquants sexuels qui possèdent une plus grande quantité de pornographie présentant des garçons démontrent un risque de récidive plus élevé* » (Seto & Eke, 2015)

Selon la méta-analyse de Babchishin & al. (2015), les consommateurs de pornographie juvénile à plus à haut risque de commettre des agressions sexuelles sont présumés être davantage :

- pédophiles,
- antisociaux,
- ayant accès à des enfants
- possédant moins de barrières psychologiques à agir sur leurs intérêts sexuels

Il ressort l'importance d'évaluer les autres types de contenus pornographiques consommés par les cyberdélinquants sexuels.

Des études portant sur les activités sexuelles problématiques sur internet suggèrent que l'isolement et l'ennui seraient des facteurs importants de prédiction de la consommation de pornographie (Chaney & Chang, 2005 ; Yoder, Virden III & Amin, 2005) Ces facteurs n'ont pas encore été étudiés chez les consommateurs de pédopornographie

Concernant l'utilisation des échelles de risque actuelles :

- Pour les délinquants sexuels au profil « mixte » (c'est-à-dire ayant commis d'autres faits de mœurs conjointement à du téléchargement de pornographie juvénile) : les outils d'évaluation existants tels que la Statique-99R adéquats.

- Pour les consommateurs de pédopornographie n'ayant commis aucune infraction sexuelle avec contact : ces outils apparaissent inadéquats puisque aucune validation n'existe auprès de cette population.

- Afin de pallier ce problème, Seto & Eke (2015) ont développé le premier outil actuariel 'évaluation de récidive spécifique aux consommateurs de pornographie juvénile, l'échelle CPORT (Child pornography offender risk tool (Seto & Eke, 2015)). Elle a pour public cible : des hommes ayant commis au moins une infraction officielle de pornographie juvénile. L'échelle CPORT évalue toute récidive sexuelle, la récidive avec contact sexuel et la récidive générale. Elle évalue de façon adéquate la récidive

sexuelle du sous-groupe de cyberdélinquants ayant commis « uniquement des faits de consommation de pornographie juvénile » mais significativement moins bien celui des « délinquants mixtes ». Elle ne serait cependant pas valide pour évaluer la récidive pour les consommateurs de pornographie juvénile qui n'ont aucun autre historique criminel.

Conclusion sur l'évaluation du risque de récidive

- CPORT : outil prometteur
- Nécessité pour les professionnels chargés de l'évaluation des cyberdélinquants d'obtenir les information quant au contenu pornographique de leurs clients, ce qui n'est pas toujours possible.
- Les échelles existantes semblent ordonner adéquatement les CPJ en terme de risque de récidive mais ils surévaluent le risque de récidive de ce type de délinquant.
- Les CPJ devraient être présumés être un groupe à faible risque de récidive pour agression sexuelle : de 0 à 2% de probabilité.
- Les facteurs de risque connus auprès des agresseurs sexuels avec contact seraient donc nécessaires avant de considérer qu'un CPJ pose un risque plus élevé de récidive sexuelle

Références:

Babchishin K., Hanson R.K. & VanZuylen H. (2015). Online Child Pornography Offenders are Different: A Meta-analysis of the Characteristics of Online and Offline Sex Offenders Against Children. *Archives of Sexual Behavior*, 44 (1)

Babchishin K., Paquette S. & Fortin F. (2017) Les consommateurs de pédopornographie. In Cortoni F. & Pham T. (dir), *Traité de l'agression sexuelle: Théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels*, ed. Mardaga

Chaney, M.P. and Chang, C.Y. (2005). A Trio of Turmoil for Internet Sexually Addicted Men Who Have Sex with Men: Boredom Proneness, Social Connectedness, and Dissociation. *Sexual Addiction & Compulsivity*, 12, 3-18.

Eke A.W., Seto M.C. & Williams J. (2011). Examining the Criminal History and Future Offending of Child Pornography Offenders: An Extended Prospective Follow-up Study. *Law and Human Behavior*, 35(6):466-78

Eke, A. W., & Seto, M. C. (2012). Risk assessment of child pornography offenders: Applications for law enforcement. In E. Quayle & K. M. Ribisl (Eds.), *Understanding and preventing online sexual exploitation of children* (pp. 148–168)

Goller, Graft, Frei & Dittman (2010). Recidivism of internet sex offenders - an epidemiologic study on more than 4600 offenders in Switzerland. *European Psychiatry,* n°25, dec 2010

Seto, M.C. (2013). *Internet Sex Offenders*, Ed. Magination Press

Seto, M.C. & Eke, A.W. (2005). The Criminal Histories and Later Offending of Child Pornography Offenders. *Sexual Abuse A Journal of Research and Treatment* ,17(2):201-10

Seto, M.C., Hanson R.K., Babchishin K. (2011). Contact Sexual Offending by Men With Online Sexual Offenses. *Sexual Abuse,* 23(1):124-45

Seto, M.C., & Eke, A.W. (2015). Predicting recidivism among adult male child pornography offenders: Development of the Child Pornography Offender Risk Tool (CPORT). *Law and Human Behavior*, 39 (4), 416–429.

Yoder, V. C., Virden, T. B. III, & Amin, K. (2005). Internet Pornography and Loneliness: An Association? *Sexual Addiction & Compulsivity*, 12 (1), 19–44.

A Validation Study of the Child Pornography Offender Risk Tool (CPORT)

Eke AW, Helmus LM, Seto MC. A Validation Study of the Child Pornography Offender Risk Tool (CPORT). Sexual Abuse. 2019;31(4):456-476.

The Child Pornography Offender Risk Tool (CPORT) is a seven-item structured tool to assess the likelihood of future sexual offending over a 5-year fixed follow-up. The current study examined 5-year fixed follow-up data (15% any new sexual offense, 9% any new child pornography offense) for a validation sample of 80 men convicted of child pornography offense(s). Although statistical power was low, results were comparable with the development sample: The CPORT had slightly lower predictive accuracy for sexual recidivism for the overall group (area under the curve [AUC] = .70 vs. .74), but these values were not significantly different. Combining the development and validation samples, the CPORT predicted any sexual recidivism (AUC = .72) and child pornography recidivism specifically (AUC = .74), with similar accuracies. CPORT was also significantly predictive of these outcomes for the child pornography offenders with no known contact offenses. Strengths and weaknesses of incorporating CPORT into applied risk assessments are discussed.

Présentation de la CPORT - Child pornography offender risk tool (Seto & Eke 2015)

Items :

1. Délinquant âgé de 35 ans ou moins au moment du délit
2. Antécédents criminels généraux
3. Antécédents de délits sexuels avec contact (ou présente infraction)
4. Historique de non respect des conditions (ou présente infraction)
5. Indication d'intérêts sexuels envers les enfants et/ou adolescents
6. Plus de garçons que de filles dans le contenu pédopornographique
7. Plus de garçons que de filles dans le contenu des autres images montrant des enfants

CHILD PORNOGRAPHY OFFENDER RISK TOOL (CPORT)

	Name: DOB: Case number:	Charges at index (include child pornography and otherwise):	**Both factors must be present to score the CPORT:** **YES NO** ☐ ☐ Adult male ☐ ☐ Convicted of a child pornography offence
	Date of Index Investigation: Date of Charge: Date of Conviction:	Nature of child pornography offence, what led to arrest:	
	Completed by:	Date CPORT completed:	Information reviewed and sources:

	CPORT Risk Factors	Case Details **Provide support for your score of 0, 1 or unknown.**	Item Present: 0=No 1=Yes ?=Unknown
1.	Offender age at time of index investigation: 35 or younger	Details and sources:	
2.	Any prior criminal history?	Details and sources:	
3.	Any failure on conditional release, including charge at index?	Details and sources:	
4.	Any contact sexual offending, including a charge at index?	Details and sources:	
5.	Indication of pedophilic or hebephilic interests USING CASIC?: Yes No If yes, must have a CASIC score of 3 or more to positively score this item.	Details and sources:	
6.	More boy than girl content in the child pornography material (≥ 51%)	Details and sources:	
7.	More boy than girl content in the nude/other child material (≥ 51%)	Details and sources:	
	We do not recommend scoring CPORT if there is more than one item missing (substituting Item 5 with the CASIC score would not be counted as a missing item).		TOTAL SCORE (0 to 7)

SPECIMEN

Que dit la loi?

La thèse de doctorat "Comment le droit pénal belge protège-t-il les mineurs de leur vulnérabilité sur les réseaux sociaux ?" de Marie Morandini (Faculté de Droit et de Criminologie de l'UCLouvain, 2018-2019) nous offre un bon aperçu de la question de la pédopornographie dans le droit pénal belge.

La pédopornographie sur internet

(page 29 et suivantes de la thèse)

Selon la plus récente définition européenne, la pédopornographie « consiste en des images d'abus sexuels commis sur des enfants, et d'autres formes particulièrement graves d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle d'enfants se propageant par le biais de l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication et d'Internet » 236 .

Depuis 1995 *(note237)*, la Belgique incrimine spécifiquement la pornographie enfantine en son article 383bis du Code pénal *(note 238)*. L'infraction ne visait d'abord que les mineurs de moins de 16 ans mais lors de l'année 2000 *(note 239)* , son champ d'application a été élargi à tous les mineurs de moins de 18 ans accomplis. En 2011 *(note 240)*, la sanction de l'accès en connaissance de cause à du matériel pédopornographique par « un système informatique ou par tout moyen technologique » *(note 241)*, a été ajoutée au second paragraphe de l'article 383bis. En 2016 *(note 242)* , pour se conformer, notamment, à la directive européenne 2011/93 *(note 243)* , le législateur a procédé à une actualisation terminologique de cet article *(note 244)* et écarté du champ d'application de cette infraction les personnes ayant le droit de recourir à de tels usages *(note 245)* .

Aujourd'hui, le législateur sanctionne, par le premier paragraphe de l'article 383bis, de la réclusion de cinq à dix ans et d'une amende de cinq cents à dix mille euros tout personne adulte qui aura commis le crime d'exposer, offrir, vendre, louer, transmettre, fournir, distribuer, diffuser, mis à disposition, remis du matériel pédopornographique ou de l'avoir produit, importé ou fait importer sans droit. En son deuxième paragraphe, l'article 383bis sanctionne d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cent à mille euros, toute personne qui commet le délit de posséder, sciemment et sans droit acquis, du matériel pédopornographique ou d'y avoir accédé, en connaissance de

cause, par le biais des technologies de l'information et de la communication. La réalisation de ces infractions nécessite la réunion de quatre éléments.

Tout d'abord, seules les personnes adultes ayant, « sans droit », agi tel qu'indiqué à l'article 383bis sont concernées. Les personnes agissant à des fins « didactiques, artistiques ou scientifiques » *(note 246)* sont exclues du champ d'application de ces infractions *(note 247)* .

Deuxièmement, le quatrième paragraphe définit ce qu'il y a lieu d'entendre par « matériel pédopornographique » où seuls les supports visuels sont compris dans cette définition. Si une personne diffuse des contenus pédopornographiques sur un support non visuel, comme un CD-Rom *(note 248)* , elle ne pourra pas être poursuivie sur base de l'article 383bis, mais peut-être selon l'article 383 incriminant l'outrage public aux bonnes mœurs *(note 249)* .

Troisièmement, la présence effective d'un mineur *(note 250)* , dans le matériel pornographique, n'est pas indispensable. En effet, il suffit qu'il y ait « des images réalistes représentant un mineur qui n'existe pas, se livrant à un comportement sexuellement explicite, ou représentant les organes sexuels de ce mineur à des fins principalement sexuelles » *(note 251)* pour que l'article 383bis s'applique. Une personne adulte avec l'apparence d'un mineur ou encore des images retouchées pour faire croire qu'il s'agit d'un mineur rentrent dans le champ d'application de cette infraction contrairement à des images purement fictives comme des mangas illustrant des enfants *(note 252)*.

Enfin, l'élément moral n'est plus, depuis 2016 *(note 253)*, un dol spécial mais bien un dol général. La finalité pour laquelle la personne produit le matériel pornographique n'importe plus. Avant la loi du 31 mai 2016, seules les personnes produisant ce matériel à des fins commerciales ou distributives *(note 254)* étaient sanctionnées par l'article 383bis. Aujourd'hui tant la production à usage privé que public est incriminée *(note 255)* . Le législateur prévoit dans le troisième paragraphe de l'article 383bis une circonstance aggravante. Elle punit de la réclusion de dix à quinze ans et d'une amende de cinq cent à cinquante mille euro toute personne réalisant le crime énuméré au premier paragraphe alors qu'il constitue un acte de participation à l'activité principale ou accessoire d'une association, et ce, peu importe que l'auteur en ait ou non la qualité de dirigeant.

Références:

236 Directive 2011/93/UE, op. cit., considérant 3.
237 Loi du 13 avril 1995 contenant des dispositions en vue de la répression de la traite et du trafic des êtres humains, M.B., 25 avril 1995, art. 7.
238 C. FALZONE et F. GAZAN, « La pornographie enfantine en Belgique », J.T., 2008/21, n° 6313, p. 358.
239 Loi du 28 novembre 2000 relative à la protection pénale des mineurs, M.B., 17 mars 2001, art. 21.
240 Loi du 30 novembre 2011 modifiant la législation en ce qui concerne l'amélioration de l'approche des abus sexuels et des faits de pédophilie dans une relation d'autorité, M.B., 20 janvier 2012.
241 Ibid., art. 7.
242 Loi du 31 mai 2016 complétant la mise en œuvre des obligations européennes en matière d'exploitation sexuelle des enfants de pédopornographie, de traite des êtres humains et d'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers, M.B., 08 juin 2016, art. 6.
243 Ibid., art. 2.
244 N. COLETTE-BASECQZ, « Pédopornographie et technologies : les réponses du droit pénal », in Droit, normes et libertés dans le cybermonde (sous la dir. de E. DEGRAVE, C. DE TERWANGNE, S. DUSOLLIER et R. QUECK), Bruxelles, Larcier, 2018, p. 87.
245 Ibid.
246 Ibid., p. 88.
247 Ibid.
248 Ibid.
249 Ibid.
250 Ibid
251 Code pénal, art. 383bis, §4, 3°.
252 N. COLETTE-BASECQZ, « Pédopornographie et technologies : les réponses du droit pénal », op. cit., p. 88.
253 Loi du 31 mai 2016 complétant la mise en œuvre des obligations européennes en matière d'exploitation sexuelle des enfants de pédopornographie, de traite des êtres humains et d'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers, op. cit., art. 6.
254 Loi du 13 avril 1995 contenant des dispositions en vue de la répression de la traite et du trafic des êtres humains, op. cit., art. 7, §1.
255 N. COLETTE-BASECQZ, « Pédopornographie et technologies : les réponses du droit pénal », op. cit., p. 88.

LE CARNET PRATIQUE DE L'UPPL

Bibliothèque en ligne

N'oubliez pas que vous pouvez à chaque instant consulter notre bibliothèque en ligne via **https://www.zotero.org/uppl/items** Celle-ci contient plus de 10000 références mises à disposition des professionnels et étudiants.

Testothèque

L'UPPL met un panel de testings à la disposition des cliniciens des équipes de santé spécialisées ainsi qu'aux professionnels du domaine. Vous retrouverez la liste de nos tests sur notre site **www.uppl.be**

Revues scientifiques consultables

L'UPPL est abonnée à plusieurs revues scientifiques qui peuvent être consultées sur demande :

- Acta Psychiatrica Belgica, revue trimestrielle,
- Child Abuse & Neglect - The International Journal, revue mensuelle,
- European Journal of Criminology, revue trimestrielle,
- Journal du Droit des Jeunes, 10 numéros par an,
- Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling, revue semestrielle,
- Journal of Personality Disorders, revue bimestrielle,
- Journal de thérapie comportementale et cognitive, revue trimestrielle,
- L'Observatoire - Revue d'Action Sociale & médico-sociale, revue trimestrielle,
- Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment, revue trimestrielle,

- Universitair Forensisch Centrum (UFC), revue bimestrielle,
- Revue européenne de sexologie et de santé mentale, revue trimestrielle,
- Sexologies, revue Européenne de Santé Sexuelle,
- Sexualités humaines, revue trimestrielle,
- Hypnose et thérapie brève, revue trimestrielle.

Etudes de cas

Trois fois par mois, l'UPPL organise des études de cas sur trois sites : Tournai, Namur et Liège. Celles-ci sont GRATUITES et ACCESSIBLES A TOUT PROFESSIONNEL du secteur. Les études de cas permettent l'échange des pratiques, le questionnement sur des situations spécifiques et le travail en équipe pluridisciplinaire dans une ambiance conviviale et bienveillante. La présentation active d'une situation clinique n'est pas obligatoire. Pour une meilleure organisation, merci de nous prévenir de votre participation aux études de cas ainsi que de votre éventuel désir de partager une situation en nous envoyant un e-mail à l'adresse centredappui@uppl.be

Etudes de cas de Liège : UPPL - 16, Quai Marcellis - Liège
Le 1er mardi du mois de 9h30 à 12h30

Etudes de cas de Namur : UPPL - 314, rue de Gembloux – 4002 Saint-Servais
Le 2ème mardi du mois de 13h30 à 16h30

Etudes de cas de Tournai : UPPL - 92, rue Despars - Tournai
Le 4ème jeudi du mois de 13h30 à 16h30

Les dates sont disponible sur notre site.

Contacter l'UPPL

Unité de Psychopathologie Légale ASBL

92, rue Despars – 7500 Tournai

Tel. +32 (0) 69 888 333

Fax +32 (0) 69 888 334

E-mail : centredappui@uppl.be

Site Web : http://www.uppl.be

DIRECTION

Julien Lagneaux

SECRÉTARIAT

Flavie Desmet; Amandine Lagneau

CENTRE D'APPUI

Luca Carruana ; Marie-Hélène Plaëte ; Dorothée Rousseau ; Ludivine Thilmant ; Jessica Thiry ; Bertrand Jacques; Apolline Jospin ; Dr. Jean-Marc Verdebout; Stagiaire: Aude Rodriguez

AVIS SPÉCIALISÉS

Luca Carruana ; Laura Comito ; Sylvie Grandjean ; Christophe Kinet ; Geneviève Lemoine ; Donatien Macquet ; Marc Malempré ; Vanessa Milazzo ; Bernard Pihet ; Marie-Helène Plaëte ; Dorothée Rousseau ; Ludivine Thilmant ; Jessica Thiry ; Dr Michel-Henri Martin ; Dr Jean-Marc Verdebout ; Alexandra Ducoulombier

EQUIPE DE SANTÉ SPÉCIALISÉE

Psychiatre : Dr Jean-Marc Verdebout

Psychologues : Luca Carruana ; Apolline Jospin ; Gauthier Mertens ; Marie- Hélène Plaëte; Dorothée Rousseau ; Ludivine Thilmant ; Jessica Thiry

Assistant social, sexologue : Bertrand Jacques

Criminologue, sexologue : Julien Lagneaux

TRIANGLE

Sandra Bastaens ; Pascale Gérard ; Maurine Latouche ; Gauthier Mertens ; Elena Kadare ; Iseult Lorent ; Mélanie Hachez ; Samantha Russo

SéOS

Coordination: Marie-Hélène Plaëte